

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

du Lundi 9 Mai 2011

A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

---

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Lundi 09 Mai 2011** à 9 h 00 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

**ABSENTS EXCUSES**

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique (Pouvoir à Y.Mahé)

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

du Lundi 9 Mai 2011

A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

---

**V – DESIGNATIONS DIVERSES**

**1. Représentant de l'Institution à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE VILAINE**

Conformément à la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, à l'arrêté Préfectoral du 25 août 1998 et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et son décret d'application, il est procédé à une élection à bulletins secrets, pour désigner le représentant de l'I.A.V. à la CLE.

Il est procédé à l'élection du **représentant** par un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS	:	11
- BULLETINS BLANCS OU NULS	:	-
- SUFFRAGES EXPRIMES	:	11
- Ont obtenu M. Jean François GUERIN		11 voix

M. Jean-François GUERIN est élu représentant de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine à la Commission Locale de l'Eau du SAGE VILAINE.

**2. Représentants de l'Institution à l'Association Nationale des E.P.T.B.**

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 2 décembre 1998, décidant l'adhésion de l'Institution à cette Association, il est procédé à une élection à bulletins secrets pour désigner les deux représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Il est procédé à l'élection des **2 représentants titulaires** par un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS	:	11
- BULLETINS BLANCS OU NULS	:	-
- SUFFRAGES EXPRIMES	:	11
- Ont obtenu Philippe BONNIN	:	11 voix
Joseph BROHAN	:	11 voix

MM. Philippe BONNIN et Joseph BROHAN sont élus représentants de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine à l'Association Nationale des E.P.T.B.

Il est ensuite procédé à l'élection des 2 représentants suppléants un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : -
- SUFFRAGES EXPRIMES : 11
- Ont obtenu M. Yves DANIEL : 11 voix  
M. Yvon MAHE : 11 voix

MM. Yves DANIEL et Yvon MAHE sont élus représentants suppléants de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine à l'Association Nationale des E.P.T.B.

### 3. Représentant de l'Institution au C.N.A.S.

Conformément aux statuts du Comité National d'Action Sociale, un délégué des élus doit être désigné pour donner à cet organisme un avis sur les orientations à prendre en matière de prestations, et élire les membres du bureau départemental et du Conseil d'Administration National.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : -
- SUFFRAGES EXPRIMES : 11
- Ont obtenu M. Philippe BONNIN : 11 voix

M. Philippe BONNIN est élu représentant de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine au Comité National d'Action Sociale.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Philippe BONNIN